



REGLEMENT DE PARTICIPATION AU RALLYE DES PÉPITES

Article 1. Définition – Organisation

Le Rallye des Pépites est organisé par la SAS VOUS COM'L (ci-après dénommée « l'organisateur »), SAS au capital de 10.000 € dont le siège social est 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 831 668 702.

Cet événement se déroulera sur Bordeaux Métropole le jeudi 28 janvier 2027. Ces informations sont également visibles sur le site internet <https://www.rallyedespepites.com>

Le Rallye des Pépites est organisé en partenariat avec des entreprises des villes accueillantes (ci-après dénommées « les étapes »).

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles et conditions de participation applicables à tout Rallye des Pépites organisé par la SAS VOUS COM'L et que chaque participant s'engage à respecter.

Article 2. Conditions de participation

Le Rallye des Pépites de la RSE sur son édition bordelaise est ouvert aux professionnels (en priorité aux responsables RH/RSE, managers, chargés de communication ou QHSE et dirigeants), femmes et hommes majeurs (ci-après dénommés « participants »).

Les participants devront s'inscrire individuellement et seront mis en contact une à deux semaines avant avec les membres de leur équipage. Les équipages seront constitués au total de 4 participants, qui devront se déplacer en covoiturage, à vélo ou en transports en commun. L'organisateur ne fournit et ne met aucun véhicule à disposition des équipages.

Le conducteur de l'équipage devra être majeur et détenteur d'un permis de conduire en cours de validité. Le véhicule utilisé devra être en règle en termes d'assurance, entretien, contrôle technique, ...

Le Rallye des Pépites implique de la part de chaque participant le respect des règles de sécurité et du code de la route. Toute infraction commise lors de l'événement sera à la charge du participant l'ayant commise.

Certaines étapes étant des sites protégés, l'accès peut être contrôlé et soumis à la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Aussi, les participants devront impérativement avoir une pièce d'identité avec eux à présenter sur les étapes qui le demanderont.

Article 3. Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement via le site <https://www.rallyedespepites.com> dans la limite des places disponibles.

Pour des raisons de sécurité et des questions d'organisation, l'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si le nombre limite d'équipages pouvant participer est atteint.

Les frais d'inscription s'élèvent à 60 € HT par personne et comprend : la participation au Rallye pour 1 personne et ses animations, un accès à l'application mobile Rallye des Pépites, des lots pour les équipages gagnants.



Les personnes non assujetties à la TVA sont invitées à contacter icharles@rallyedespepites.com afin d'obtenir un code spécifique leur permettant de bénéficier d'une exonération de TVA.

Tous les autres frais – et notamment carburant ou stationnement – sont à la charge des participants. Une fois la procédure d'inscription et de paiement achevée sur le site internet, les participants pourront télécharger la confirmation de paiement directement et uniquement sur le site en question.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit après la clôture des inscriptions. Néanmoins, le module de billetterie choisi par l'organisateur propose aux participants lors de l'inscription, une assurance annulation en option facultative. Ce service est proposé par l'opérateur de billetterie, l'organisateur n'interviendra à aucun moment sur ce service. Les participants souhaitant activer cette assurance en cas d'annulation devront se rapprocher de l'opérateur de billetterie en se référant aux informations reçues lors de la souscription de cette assurance.

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom, son prénom, le nom de son équipe ainsi que le cas échéant le nom de son entreprise, dans les résultats et les classements qui seront publiés sur les supports de communication utilisés par l'organisateur.

Article 4. Déroulé de la journée

Les participants recevront à l'issue de la clôture des inscriptions un courriel avec l'adresse du lieu de départ et d'arrivée de la soirée ainsi que les horaires précis.

Article 5. Itinéraire

Chaque équipe se verra attribuer un circuit, donc des entreprises étapes précises à suivre dans l'ordre indiqué sur ce circuit. Certains déplacements seront susceptibles de se faire à pied ou via un mode de transport alternatif.

Un timing de 40 minutes est prévu pour les déplacements d'une étape à l'autre et un timing de 40 minutes est prévu pour la présence dans chaque étape afin d'y suivre les « défis métier » ainsi que les pauses dédiées au networking. (timing soumis à évolution selon la géographie des étapes)

L'itinéraire définit au préalable pour chaque équipe devra être scrupuleusement suivi : tant sur l'ordre de passage dans les étapes que sur le timing prévu.

Ainsi, si un équipe arrive avant l'heure prévue à l'étape, il devra attendre afin de respecter l'ordre de passage. Si l'équipe arrive en retard à l'étape prévue il sera quand même accueilli par l'étape mais seulement jusqu'à l'horaire prévu initialement (Exemple : si 10 minutes de retard il ne restera plus que 30 minutes en étape). L'objectif étant bien la découverte de l'étape, l'équipe devra respecter le timing et prendre le temps des 40 minutes prévues pour cette découverte.

Article 6. Application et saisie des points

L'organisateur met à disposition de chaque participant une application mobile dénommée Rallye des Pépites téléchargeable gratuitement sur les plateformes Google Play et Apple Store.

Les participants devront télécharger l'application de l'événement au plus tard 10 jours avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits. Cette application aura pour but de fournir toutes les indications nécessaires aux équipes sur leur parcours le jour de l'événement mais servira également à la saisie des points, à départager les équipes en cas d'égalité via un quiz (non obligatoire), et à recueillir leur satisfaction via un questionnaire.



Si les participants rencontrent un problème avec le téléchargement ou le fonctionnement de l'application sur son mobile, il devra en informer l'organisateur par courriel à ahortin@rallyedespepites.com au plus tard 3 jours avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits.

Après la clôture des inscriptions, les participants recevront par courriel l'accès à l'application mobile. Le mail à utiliser pour la connexion à l'application mobile devra donc être celui saisi lors de l'inscription. Le mot de passe restera au choix du participant lors de sa première connexion à l'application mobile.

Le jour de l'événement, les équipages devront être connectés à l'application afin de connaître leur itinéraire et de découvrir la notation qu'ils auront reçue lors de leur passage dans chaque étape.

Les étapes auront accès au back office de l'application mobile afin d'y saisir la note attribuée à chaque équipage. Une fois la note validée par l'étape, celle-ci sera visible sur l'application mobile des équipages sur la page programme de la journée en lieu et place de l'horaire de l'étape concernée. La notation par étape se fera sur 10 points. La notation du quiz pour départager les équipages en cas d'égalité de classement (non obligatoire) sera de 2 points par bonne réponse, -1 point par mauvaise réponse ou absence de réponse.

Le cumul des points se fera ainsi de manière automatisée et aboutira à un classement final.

Article 7. Classement final

Le classement final sera déterminé de manière automatisée par le biais des points cumulés par les équipages et saisis dans l'application.

Pour chaque événement, un classement par circuit sera déterminé.

Les points des équipages ne seront comptabilisés dans le classement final qu'à condition que le questionnaire de satisfaction ait été pleinement complété par les équipages dans l'application.

En cas d'ex-aequo, l'application départagera de manière automatisée les équipages concernés grâce aux points qu'ils auront obtenus par le biais du quiz dans l'application.

Les premiers équipages au classement de chaque circuit se verront remettre un lot en fin de journée.

Article 8. Respect de l'environnement

En s'inscrivant au Rallye des Pépites, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le circuit y compris les étapes et lieux d'accueil.

Les participants doivent conserver leurs éventuels déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Article 9. Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et de tous les participants à l'événement.

Une copie de l'attestation d'assurance pourra être remise à tout participant en formulant la demande par mail à bordeaux@rallyedespepites.com

Chaque participant doit également être couvert par sa propre responsabilité civile et le véhicule utilisé doit être couvert par une assurance en règle.



Article 10. Droit à l'image

Au cours de l'évènement, des photographies et des vidéos pourront être réalisées par l'organisateur afin notamment d'être publiées sur ses supports de communication et notamment sur son site Internet, sa page Facebook, son compte Instagram, sa page X, sa page LinkedIn, sa chaîne YouTube, sa chaîne Tik Tok ou encore son compte Flickr.

En participant au Rallye des Pépites, chaque participant autorise expressément l'organisateur (et/ou ses ayant-droit) à capter son image et sa voix et à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire les images, son et vidéos prises au cours de l'évènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et notamment sur le site Internet, la page Facebook, le compte Instagram, la page X, la page LinkedIn, la chaîne YouTube, la chaîne Tik Tok, le compte Flickr de l'organisateur. Ce droit d'utilisation est accordé sans limitation de durée aux seules fins de permettre la promotion et la présentation du Rallye des Pépites et plus généralement pour toute communication afférente au rallye, sans limitation de durée.

La voix et l'image des participants étant des données personnelles elles sont soumises aux dispositions de l'article 11 figurant ci-dessous et notamment au droit de retirer son consentement.

Article 11. Données personnelles

Les données personnelles collectées par l'organisateur à l'occasion de l'évènement sont collectées et traitées dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 et des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés. Le responsable du traitement est l'organisateur.

Informations relatives à l'inscription et à la participation

Sur les formulaires concernés, le caractère obligatoire des données à renseigner est signalé par un astérisque. A défaut d'être renseignées, la demande relative au formulaire ne pourra être traitée. Les autres informations sont facultatives et permettent de mieux vous connaître et d'améliorer nos services.

Les données collectées portent sur l'identité et les coordonnées des participants, le véhicule utilisé, le nom de l'entreprise ainsi que les données générées du fait de votre participation à l'évènement (passages des étapes, réponses aux questions ...)

Ces informations sont collectées sur la base du consentement de chaque participant conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 et ont pour finalité de permettre à l'organisateur de gérer les inscriptions des participants et de gérer leur participation à l'évènement.

Ces données personnelles sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans suivant la fin de la relation entre l'organisateur et le participant (hors obligation légale d'archivage), à l'exception des captures de voix et d'image (cf. article 10) qui sont utilisées pour la durée nécessaire à leur finalité de communication.

Ces données sont destinées exclusivement à nos services ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants sélectionnés pour la gestion et l'organisation du Rallye des pépites. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant s'il l'accepte peut être amené à recevoir des propositions des partenaires d'autres sociétés ou associations. Une case à cocher est prévue à cet effet lors de l'inscription.

Cookies

L'organisateur utilise des cookies sur le site Internet dédié à l'évènement qui permettent de collecter certaines données. Pour en savoir plus sur les cookies, vous pouvez consulter la page d'information figurant sur le site internet concerné.



Droits des personnes concernées

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679, chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification, d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'un droit d'opposition à leur collecte ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données personnelles en adressant une demande à l'adresse de la société VOUS COM'L – 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Article 12. Logos Rallye des Pépites

Les logos du Rallye des Pépites sont la propriété exclusive de l'organisateur et ne pourront en aucun cas être repris, utilisés, copiés ou exploités de quelque manière que ce soit par les participants sans accord express préalable de l'organisateur.

Article 13. Décharge de responsabilité

En s'inscrivant et en prenant part au Rallye des Pépites, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni l'organisateur ni les étapes, ne seraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie.

En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de l'événement et à l'occasion des trajets aller et/ou retour.

Article 14. Cas de force majeure

Si l'événement devait être annulé pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les participants ne pourront prétendre à un quelconque remboursement (en ce compris frais d'inscription ou indemnité éventuellement perçue).

Article 15. Acceptation du règlement

La participation au Rallye des Pépites implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur du Rallye des Pépites se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Article 16. Modifications du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.